

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 2 JUIN 2014 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, et M. Alain St-Louis formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. Marc L'Heureux et M. Peter L. Venezia.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage

**140072 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET DU 20 MAI 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 5 et du 20 mai 2014 soient adoptés.

ADOPTÉE

**140073 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 29 mai 2014 totalisant la somme de 63 673,29\$ et regroupant les chèques 24434 à 24508 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 16 822,08\$ et regroupant les prélèvements no 562 à 585 soient approuvées.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2013**

Le directeur général dépose le rapport sur les indicateurs de gestion 2013

**140074 RATIFICATION DU PLAN D'AFFAIRES RÉVISÉ 2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF**

ATTENDU QUE le conseil municipal dépose le plan d'affaires révisé 2014 établissant la mission de la municipalité et les priorités du conseil pour les prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le plan d'affaires révisé déposé par le conseil soit et est ratifié.

ADOPTÉE

**140075 NOMINATION DE M. CLÉMENT LÉGARÉ, MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Clément Légaré soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE

**140076 CONGÉ DU PREMIER JUILLET**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le bureau municipal soit fermé le lundi 30 juin et ouvert le mardi 1<sup>er</sup> juillet pour le congé de la fête du Canada.

ADOPTÉE

**140077 INSTALLATION D'UNE TOUR ET D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES POUR LE SERVICE FILAU DANS LES ZONES RURALES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a décidé, par l'entremise de FILAU, d'améliorer la desserte internet sur son territoire, plus particulièrement dans les zones rurales actuellement non desservies ou mal desservies par les distributeurs de services internet;

ATTENDU QUE Groupe Dynafor inc. de St-Hippolyte dépose une proposition au montant de 2,000\$ plus taxes pour le montage et la fixation de la tour;

ATTENDU QUE Vidéo Comm Électronique de Ste-Agathe-des-Monts dépose une proposition au montant de 6,030.28\$ plus taxes pour la fourniture et l'installation des équipements électroniques requis pour le service internet FILAU;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
SECONDE PAR M. Alain St-Louis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf mandate Groupe Dynafor inc. pour le montage et la fixation de la tour conformément à leur proposition déposée et Vidéo Comm Électronique pour la fourniture et l'installation des équipements électroniques conformément à leur proposition déposée.  
QUE les sommes nécessaires soient appropriées des surplus d'opérations de l'année courante ou s'il y a lieu des surplus libres du fonds général.

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 146-94-2**

Des copies du règlement sont mises à la disposition des contribuables présents. Le directeur général fait lecture du règlement.

### **RÈGLEMENT 146-94-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF POUR LA LOCATION D'OUTILS ET LE TEMPS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la Fiscalité municipale concernant la tarification;

ATTENDU QUE la Municipalité effectue en certaines occasions des travaux qui doivent être remboursés à la Municipalité par le ou les contribuables directement responsables et/ou bénéficiaires de ces travaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification pour le temps des employés municipaux affectés à ces tâches ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 5 mai 2014;

POUR CES MOTIFS

IL EST ORDONNÉ, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SUIVIT:

#### ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme si ici réécrit au long.

#### ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 146-94 est modifié afin de se lire comme suit:

*Le tarif chargé pour le temps des employés municipaux est le suivant:*

*Inspecteur municipal (incluant l'usage de la camionnette):*

*Durant les heures normales de travail \$ 100.00/hr*

*En dehors des heures normales de travail \$ 125.00/hr*

*Manoeuvre (excluant l'usage de la camionnette)*

*Durant les heures normales de travail \$ 50.00/hr*

*En dehors des heures normales de travail \$ 65.00/hr*

*Manoeuvre (incluant l'usage de la camionnette)*

*Durant les heures normales de travail \$ 75.00/hr*

*En dehors des heures normales de travail \$ 90.00/hr*

*Que le tarif minimum chargé soit de 1 heure.*

#### ARTICLE 3

L'article 3 du règlement 146-94 établissant des tarifs pour la location d'outils est abrogé.

#### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

MAIRE

---

DIR. GÉN.

AVIS DE MOTION: 5 mai 2014  
ADOPTION: 2 juin 2014  
AVIS PUBLIC: 3 juin 2014  
ENTRÉE EN VIGUEUR: 3 juin 2014

**140078 ADOPTION DU RÈGLEMENT 146-94-2**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le règlement 146-94-2 Amendant le règlement 146-94 soit et est adopté.

ADOPTÉE

**140079 AUTORISATION VÉTÉRANS UN-NATO LAURENTIDES**

ATTENDU qu'une randonnée-bénéfice de motocyclettes des vétérans UN-NATO Canada région Laurentides aura lieu 14 septembre 2014;  
ATTENDU que le tracé de la randonnée-bénéfice emprunte des chemins de la Municipalité de Brébeuf;  
ATTENDU que le promoteur de l'événement demande l'autorisation de la municipalité pour emprunter ses voies publiques;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé  
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf accepte que la randonnée-bénéfice des vétérans UN-NATO Canada Laurentides emprunte des voies publiques de la Municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

**140080 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT SECONDAIRE EN COUR AVANT – 20 1ERE AVENUE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 20 1ere avenue vise à obtenir un permis de construction pour un bâtiment secondaire de type garage privé de 28x32;  
ATTENDU QUE le bâtiment secondaire se trouvera en cour avant;  
CONSIDÉRANT que la propriété est située au bout d'un rond-point ce qui augmente la superficie de la cour avant;  
CONSIDÉRANT la forme du terrain, la présence de cours d'eau, la topographie, ce qui ne donne pas beaucoup de latitude pour l'implantation du bâtiment secondaire.  
ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure permettant un bâtiment secondaire en cour avant avec une marge minimum de 6 mètres.  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
SECONDÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant à un minimum de 6 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE

**140081 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LARGEUR MINIMUM – LOT 5 495 251**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 495 251 vise à obtenir un permis de lotissement;  
ATTENDU QUE le requérant dépose une demande de dérogation mineure dans le but de réduire la largeur minimum du lot;  
ATTENDU QUE la largeur minimum est de 25 mètres et que la largeur du lot proposé est de 23,08 mètres;  
CONSIDÉRANT que la superficie du terrain est de 3 734.9m<sup>2</sup> et que la norme minimum est de 1500 m<sup>2</sup>;  
ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure permettant le lotissement du lot 5 495 251 avec une largeur minimum de 23,08 mètres;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
SECONDÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure pour le lotissement du lot 5 495 251 avec une largeur minimum de 23.08 mètres.

ADOPTÉE

**140082 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – MORCELLEMENT  
– 11 RUE PERREAULT**

ATTENDU QUE M. Jonathan Davis demande à la CPTAQ l'autorisation de morceler sa propriété;

ATTENDU QUE la demande a pour but de séparer 1000 m<sup>2</sup> du 11 rue Perreault en faveur du 7 rue Perreault;

ATTENDU QUE le 1000 m<sup>2</sup> fait déjà l'objet d'une servitude en faveur du 7 rue Perreault;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande de morcellement de M. Jonathan Davis pour un morcellement de 1000 m<sup>2</sup> du 11 rue Perreault en faveur du 7 rue Perreault.

**ADOPTÉE**

**140083 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ALIÉNATION ET  
UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT  
3 942 616**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec fait une demande pour morceler et faire l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 3 942 616 d'une superficie de 99,7 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la demande a pour but de faire la réfection d'un ponceau situé sur la route 323;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

SECONDÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande du Ministère des Transports pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 942 616 d'une superficie de 99,7 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE**

**140084 POLITIQUE DE SOUTIEN AU SOCCER RÉCRÉATIF ET  
COMPÉTITIF – REMBOURSEMENTS 2014**

ATTENDU QUE onze contribuables de Brébeuf sont admissibles au remboursement de la cotisation supplémentaire chargée aux non-résidents (40\$) pour les inscriptions 2014 au soccer à Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf rembourse aux demandeurs qui déposent une demande conforme aux règles de la politique, la cotisation supplémentaire « non-résident » qu'ils ont dû défrayer pour l'inscription de leurs enfants au soccer à Mont-Tremblant pour la saison 2014.

**ADOPTÉE**

**PAROLES AUX CONTRIBUABLES**

Vitesse sur le chemin Tour-du-Carré

Un contribuable informe les membres du conseil que le dos d'âne aménagé sur le chemin Tour-du-Carré l'été dernier ne diminue pas la vitesse des usagers du chemin. Le conseil recherchera d'autres alternatives pour réduire la vitesse sur ce chemin.

Insectes piqueurs

Un groupe de contribuables demande au conseil de procéder au contrôle des insectes piqueurs sur le territoire de la municipalité. Ils avaient déposé une pétition à l'été 2013 à cet effet. Suite au dépôt de cette pétition, le conseil a demandé un estimé budgétaire à la firme CDG Environnement. Les coûts étaient évalués en 2013 à 80,000\$ ce qui entraînerait une augmentation au compte de taxes de 127\$ par unité de logement ou de 0,08\$ du 100\$ d'évaluation (120\$ pour une propriété de 150,000\$). Après discussion et échange avec les contribuables présents à l'assemblée, le conseil s'engage à organiser une soirée d'information pour les contribuables avec la firme CDG Environnement à la fin de l'été 2014 et à présenter aux contribuables divers scénarios de financement. Le conseil précise que l'impact fiscal étant majeur, la municipalité ne s'engagera dans une telle dépense qu'avec l'accord d'au moins 50% de la population.

**140085            LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance.

**ADOPTÉE**

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général